Nations Unies A/63/L.68



Distr. limitée 13 avril 2009 Français Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 54 de l'ordre du jour*

Activités opérationnelles de développement

Soudan**: projet de résolution

Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, dans laquelle elle a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Rappelant également ses résolutions 62/209 du 19 décembre 2007 et 63/233 du 19 décembre 2008 dans lesquelles elle a décidé de convoquer, au plus tard au premier semestre de 2009, une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport que le Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a présenté en application de ses résolutions 62/209 et 63/233²,

Réaffirmant ses résolutions antérieures concernant la coopération Sud-Sud,

Accueillant avec satisfaction l'offre généreuse du Gouvernement kényan d'accueillir la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

² A/63/741, annexe.





^{*} Afin qu'elle puisse se prononcer sur le présent projet de résolution, l'Assemblée devra reprendre l'examen du point 63 b) et l'examiner directement en séance plénière.

^{**} Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

- 1. Décide que la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud :
 - a) Aura lieu à Nairobi du 22 au 24 juin 2009;
 - b) Se tiendra au plus haut niveau;
 - c) Aura pour thème principal la promotion de la coopération Sud-Sud;
- d) Consistera en des séances plénières et des tables rondes interactives et multipartites sur les thèmes subsidiaires suivants :
 - i) Le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans l'appui à la coopération Sud-Sud;
 - ii) Le rôle de la coopération triangulaire dans l'appui aux efforts des pays du Sud;
 - iii) Les obstacles et les difficultés, y compris ceux qui découlent de la crise financière et économique actuelle, et leurs incidences sur les pays du Sud;
 - e) Adoptera un document final arrêté au niveau intergouvernemental;
 - f) Donnera lieu à des documents de synthèse établis par le Président;
- 2. Prie le Secrétaire général d'établir un rapport d'ensemble dans la ligne du thème principal de la Conférence, dans lequel il examinera les tendances de la coopération Sud-Sud, y compris de la coopération triangulaire, ainsi que les progrès accomplis par la communauté internationale, en particulier par les Nations Unies, s'agissant de l'appui à cette coopération et de sa promotion, et mettra en évidence les difficultés et les obstacles nouveaux et les mesures permettant de les surmonter;
- 3. Rappelle le rôle que joue le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud au sein du Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'entité distincte et centre de coordination de la coopération Sud-Sud et lui demande de continuer de fournir l'appui fonctionnel et technique nécessaire aux préparatifs de la Conférence:
- 4. *Engage* les États Membres et les autres parties prenantes à établir, à titre volontaire, leur rapport sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en vue de la Conférence;
- 5. Prie le Président de l'Assemblée générale d'organiser des consultations informelles, ouvertes, sans exclusive et transparentes avec tous les États Membres, afin d'établir un projet de document final à partir duquel un document final adopté au niveau intergouvernemental sera négocié;
- 6. *Invite* les organisations, les institutions spécialisées, les commissions régionales, les fonds et programmes des Nations Unies à contribuer aux préparatifs de la Conférence et invite également les organismes compétents des Nations Unies à organiser des réunions régionales, sous-régionales et sectorielles avant la tenue de la Conférence;
- 7. *Invite* les organisations internationales et régionales, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur des affaires à participer à la Conférence, conformément aux règles et procédures de l'Assemblée générale;

09-30184

- 8. *Prie* le Secrétaire général de prêter toute l'assistance voulue aux préparatifs et à la tenue de la Conférence;
- 9. Prie également le Secrétaire général de prendre les dispositions concernant l'organisation de la Conférence en coopération avec le Gouvernement kényan et le prie en outre d'établir une note concernant l'organisation de la Conférence;
- 10. Engage tous les États Membres et les autres parties prenantes concernées qui sont à même de le faire d'envisager d'appuyer la participation des pays en développement, en particulier celle des pays les moins avancés, notamment en versant des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, afin d'assurer la plus large participation possible;
- 11. *Décide* de reporter la seizième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui devait avoir lieu du 2 au 5 juin 2009, à une date ultérieure, en novembre 2009.

09-30184